

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 16 JANVIER 2017 À (19 h 00) AU LIEU  
ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :** MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON  
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD  
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON  
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR  
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI  
PRÉSENTS :** ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL

**EST ABSENTE :** MADAME LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE  
SUZY GAGNON

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 19 h 00**

---

**Résolution 17-01-1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

---

**Résolution 17-01-2**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LE 19 DÉCEMBRE 2016 À 19 H ET 19 H 50 ET DU 20 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires tenues le 19 décembre 2016 à 19 h et 19 h 50 et le 20 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances ordinaires tenues le 19 décembre 2016 à 19 h et 19 h 50 et le 20 décembre 2016.

---

**Résolution 17-01-3**

**RAPPORT DE SERVICE- FINANCES- LISTE DES DONS ET SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport daté du 16 janvier 2017 concernant l'adoption de la liste des demandes de dons et subventions et aide aux organismes pour laquelle la commission des finances recommande un montant de 2 570 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte la liste des demandes de subventions et aides aux organismes en date du 16 janvier 2017, laquelle totalisant la somme de 2 570 \$.

---

**Résolution 17-01-4**

**RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES 2017 ET LE CALENDRIER DE REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'accepter la liste des dépenses préautorisées 2017 comportant d'une part, une liste de dépenses fixées par contrats, convention, tarifs et autres totalisant un montant de 16 493 886 \$ et d'autre part, une liste d'engagements avec calendrier de paiement laquelle totalise un montant de 2 938 350 \$ pour un grand total de 19 432 236 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal accepte et autorise la liste des dépenses préautorisées totalisant un montant de 19 432 236 \$ tel que mentionné à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

### **Résolution 17-01-5**

#### **RAPPORT DE SERVICE - INCENDIE - ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS ET AUTONOMES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 4 janvier 2017, concernant l'achat d'appareils respiratoires, où le directeur du Service incendie ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'un processus d'appel d'offres public a été réalisé par la Ville de Saguenay et que ceux-ci confirment la conformité des deux (2) soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les montants indiqués dans ce rapport concernent les quantités qui nous sont attribuées;

- Équipement Incendie CMP Mayers, conforme, pour un montant de 301 991,04 \$ taxes incluses;
- Aéro-Feu, conforme, pour un montant de 332 637,28 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 4 janvier 2017, où le directeur du Service incendie et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à **Équipements Incendie CMP Mayers** pour un montant de 301 991,04 \$ taxes incluses. De ce montant, la partie pour l'hygiène du milieu représentant un coût de 13 911,98 \$ taxes incluses sera financée au fonds de roulement 2017 payable en cinq (5) versements annuels et égaux dont le premier débutera en janvier 2018.

---

### **Résolution 17-01-6**

#### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - LOISIRS - ACHAT D'UNE HORLOGE NUMÉRIQUE AU DEL ARÉNA SECTEUR MISTASSINI**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 5 janvier 2017, concernant l'achat d'une nouvelle horloge numérique au DEL où le directeur des loisirs ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une soumission par appel d'offres sur invitation a été demandée;

- Agence Francine Caron inc., conforme, pour un montant de 2 615,68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 5 janvier 2017 où le directeur des loisirs et l'adjointe administrative recommandent d'octroyer le contrat à **l'Agence Francine Caron inc.** pour un montant de 2 615,68 \$ taxes incluses. Ce montant sera financé au fonds de roulement 2017, payable en trois (3) versements annuels et égaux, dont le premier débutera en janvier 2018.

---

**Résolution 17-01-7**

**RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - LOISIRS - ENTÉRINER L'ACHAT D'UN VTT USAGÉ AVEC CHENILLES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 11 janvier 2017 concernant l'achat d'un VTT usagé pour Do-Mi-Ski où le directeur des loisirs ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Évolution X, conforme, pour un montant de 9 626,86 \$ taxes incluses;
- Centre du Sport Lac-St-Jean, conforme, pour un montant de 10 460,41 \$ taxes incluses;
- Les Sports CGR Gaudreault, conforme, pour un montant de 12 187,35 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 11 janvier 2017 où le directeur des loisirs et l'adjointe administrative recommandent d'entériner l'octroi du contrat à **Évolution X**, pour un montant de 9 626,86 \$ taxes incluses. Ce montant sera financé au fonds de roulement 2017, payable en cinq (5) versements annuels et égaux, dont le premier débutera en janvier 2018.

---

**Résolution 17-01-8**

**RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - SERVICE D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

---

**Résolution 17-01-9**

**RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - ENTÉRINER L'ACHAT D'UN CÂBLE POUR LA CAMÉRA MOTORISÉE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service daté du 4 janvier 2017, concernant l'achat d'un nouveau câble pour la caméra motorisée où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une soumission a été demandée;

- Joe Johnson Équipement, conforme, pour un montant de 16 835,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service daté du 4 janvier 2017 où le directeur des travaux publics et l'adjointe administrative recommandent d'entériner l'octroi du contrat à **Joe Johnson Équipement** pour un montant de 16 835,55 \$ taxes incluses. Ce montant sera financé au fonds de roulement 2017, payable en cinq (5) versements annuels et égaux, dont le premier débutera en janvier 2018.

---

**Résolution 17-01-10**

**RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - ACCEPTER L'OFFRE D'ACHAT ET AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 650 967 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR FRÉDÉRIC POTVIN ET MADAME CAROLINE LEMIEUX, SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent acquérir le terrain pour y construire un immeuble résidentiel de six unités de logement;

CONSIDÉRANT que celui-ci accepte de se conformer aux dispositions du Règlement de zonage no 1470-11 ainsi qu'à celles du Règlement de permis et certificats no 1472-11;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans la zone 124 R définie dans le règlement de zonage et avec un terrain desservi avec le service d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que l'usage Habitation multifamiliale est autorisé dans la zone 124R;

CONSIDÉRANT que celui-ci a été informé que le prix de vente du terrain inclut les frais relatifs aux branchements d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT que les demandeurs acceptent que la construction du branchement s'effectue après la période de gel soit la période comprise entre les mois de mai et juin et selon les disponibilités du Service des travaux publics.

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat telle que déposée par monsieur Frédéric Potvin et madame Caroline Lemieux au montant de 45 397 \$ plus taxes; et

QUE son honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer l'offre d'achat et le contrat de vente à intervenir et notamment en recevoir le prix et donner quittance.

---

**Résolution 17-01-11**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ ABOMINABLE COURSE DES NEIGES**

CONSÉDIRANT qu'il y a lieu de faire parvenir une motion de félicitations au comité organisateur de l'activité Abominable course des neiges qui a su faire un franc succès de cette activité;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal fasse parvenir une motion de félicitations à monsieur Patrick Simard afin qu'il transmette les félicitations à toute son équipe de bénévoles qui a su faire un franc succès de cette activité.

---

**Résolution 17-01-12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Son honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 19 h 15.

Comme aucune question n'est venue du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

**Résolution 17-01-13**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 15.

Après la période de questions des journalistes, le maire profite de l'occasion pour faire une mise au point sur le déneigement lors de la dernière tempête. Par la suite, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 17-01-14**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 22.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Me. André Côté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Richard Hébert, maire

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 6 FÉVRIER 2017.**